



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-CINQUIÈME (35^E) SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES, TENUE LE MERCREDI 22 MAI 2019, À 8 H, AU 1100, AVENUE DES CANADIENS-DE-MONTRÉAL, BUREAU 300, MONTRÉAL, QC

Sont présents :

Mesdames	Renée-Claude Baillargeon (MTESS) Kathy Gauthier Josée Méthot
Messieurs	Guy Belleau, président Sylvain Blais Jean-Sébastien Drapeau (MÉES) Michel Laplace Alain Ouellet (par voie téléphonique) Jean-François Pressé, président-directeur général Régis Simard

Sont excusés

Mesdames	Esther Blais (MÉES) Johanne Jean Christiane Morin (MERN)
Monsieur	André Miousse

Assistent :

Mesdames	Lyne Bisson, secrétaire générale Karine Lacroix, conseillère en communication
----------	--

Invité :	Monsieur Jeffrey Vaillancourt, chargé de projet
----------	---

1.0 MOT DE BIENVENUE

M. Guy Belleau, président du conseil, souhaite la bienvenue aux membres présents sur place et à M. Ouellet qui participe par voie téléphonique.

M. Jean-François Pressé, PDG de l'Institut, adresse quelques mots de bienvenue et remercie la compagnie Redevances Aurifères Osisko ltée qui accueille l'Institut dans ses locaux, à son siège social de Montréal et qui nous offrira une conférence pendant l'heure du dîner.

M. Pressé en profite pour faire le point sur le contenu global de la séance. Il précise qu'une révision linguistique sera faite ultérieurement pour l'ensemble des documents présentés aujourd'hui. De plus, il tient à souligner la rigueur et l'intensité avec lesquelles son équipe a travaillé pour rendre à terme l'ensemble des documents et clore l'exercice financier de l'organisation.

2.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET RAPPEL DU CODE D'ÉTHIQUE

M. Belleau constate le quorum des membres et déclare la séance ouverte. Il est 8 h.

Il rappelle les articles 14 et 15 du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et leur obligation de déclarer un potentiel conflit d'intérêts.

Il rappelle également que les membres ont un devoir de réserve en ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles ils ont accès en étant membre du conseil d'administration de l'Institut. Le transfert de courriels par un membre à un non-membre contenant des documents de l'INMQ doit également faire partie de ce devoir.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Belleau fait la lecture du projet d'ordre du jour et invite les membres à y ajouter des points, s'il y a lieu.



INM-19-20-339
No de résolution
ou annotation

Le point 10.1 a été ajouté en cours de réunion.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sylvain Blais;

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Ouverture de la séance, constat du quorum et rappel du code d'éthique;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2019;
- 5.0 Nomination d'une vice-présidente ou d'un vice-président;
- 6.0 Suivi sur les projets en cours;
 - 6.1 Avis au ministre de l'Éducation;
 - 6.2 Référentiel des compétences numériques INMQ;
 - 6.3 Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019;
 - 6.4 Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire;
 - 6.5 Portrait numérique de l'industrie minière et de sa main-d'œuvre;
- 7.0 Gestion interne :
 - 7.1 Projet d'entente d'un regroupement pour la gestion des règles contractuelles (RARC);
 - 7.2 Adoption des états financiers 2018-2019;
 - 7.3 Approbation des dépenses du président en 2018-2019;
 - 7.4 Adoption du plan d'action 2019-2020;
 - 7.5 Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020;
 - 7.6 Bilan du plan d'action 2018-2019 en communication et objectifs pour 2019-2020;
 - 7.7 Adoption du rapport annuel de gestion 2018-2019;
- 8.0 Plan d'effectif :
 - 8.1 Adoption du plan d'effectif;
- 9.0 Mot des représentants des ministères;
- 10.0 Autres sujets :
 - 10.1 Point d'information de l'Association minière du Québec (*ce point a été ajouté en fin de réunion, sans opposition des membres*);
- 11.0 Séance du CA 2019-2020;
- 12.0 Levée ou ajournement de l'assemblée.

ADOPTÉE

4.0 LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu une semaine à l'avance le projet de procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2019, M. Belleau est dispensé de la lecture et procède sommairement à la validation de son contenu.

M. Belleau invite M. Pressé à apporter les suivis au procès-verbal dont les points ne sont pas déjà inscrits à l'ordre du jour.

Suivis

- **5.0** : M. Pressé indique aux membres qu'un rappel a été fait par Mme Bisson auprès du Secrétariat général du ministère de l'Éducation au début de mai 2019 afin que ce dernier puisse s'assurer que le dossier de nomination de deux nouveaux membres se conclue par un décret dans les prochaines semaines. L'Institut est en attente de ces nominations depuis plusieurs mois déjà. En ce qui concerne les deux autres sièges vacants, réservés aux commissions scolaires Crie et Kativik, un rappel auprès de ces deux organisations sera fait en juin prochain.

Mme Dominique Savoie, sous-ministre en titre du MERN, a nommé en février dernier Mme Christiane Morin, directrice générale du développement de l'industrie minière, pour la représenter au conseil d'administration de l'INMQ. Mme Morin s'est toutefois excusée de ne pouvoir assister à la présente réunion, puisqu'elle est en vacances.

- **7.2** : M. Pressé rappelle que les membres du CA ont reçu par courriel, à titre d'information, le rapport de la Mission exploratoire sur les technologies qui a



-19-26-2410
ou Innovation

été basé sur les observations faites en janvier 2019 au *Consumer Electronic Show (CES)* de Las Vegas, par une délégation de l'Institut. Ce rapport était également dans les documents du CA d'aujourd'hui.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Renée-Claude Baillargeon;

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 26 février 2019 avec les quelques modifications demandées.

ADOPTÉE

5.0 NOMINATION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE OU D'UN VICE-PRÉSIDENT

M. Belleau invite les membres à procéder à la mise en candidature de l'un ou l'autre des membres du conseil pour occuper les fonctions de vice-présidente ou vice-président.

M. Sylvain Blais propose M. Michel Laplace.

M. Blais propose la fermeture des mises en candidature. Acceptée à l'unanimité.

M. Michel Laplace accepte d'assumer le rôle de vice-président du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT QUE le poste de vice-président a été laissé vacant depuis le départ de Mme Johanne Fournier, en décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces fonctions soient assurées par un membre du conseil pour soutenir le président dans l'exercice de ses fonctions et assumer ses responsabilités en son absence;

CONSIDÉRANT QUE le président a invité les membres du conseil à procéder à la mise en candidature pour le poste de vice-président;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu lieu de tenir une élection puisque l'acceptation de cette fonction a été faite par un seul membre du conseil.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sylvain Blais;

DE NOMMER M. Michel Laplace au poste de vice-président du conseil d'administration à compter de la présente séance.

ADOPTÉE

Les membres félicitent M. Laplace pour avoir accepté ces nouvelles fonctions.

6.0 SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS

6.1 Avis au ministre de l'Éducation

M. Pressé passe en revue les principaux éléments du projet d'avis au ministre et il fait des rapprochements avec les recommandations qui ont été émises par les membres en février dernier. M. Pressé mentionne que cette publication répond à l'objectif 6 de la planification stratégique.

Le point sur le projet d'avis sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 24 septembre prochain afin d'allouer le temps nécessaire à la bonification de l'avis et de favoriser la période la plus propice pour le présenter au ministre.

6.2 Référentiel des compétences numériques INMQ

M. Belleau invite M. Jeffrey Vaillancourt à présenter le rapport sur le *Cadre de références des compétences à l'ère du numérique dans le secteur minier* réalisé en collaboration avec le CSMO Mines et l'Association minière du Québec. Ce projet de recherche a également permis de travailler avec la firme Edgenda et des experts de l'industrie minière afin de réaliser une cueillette d'information sur l'impact de la transformation numérique dans leur milieu de travail. M. Pressé rappelle que ce cadre de références répond à l'objectif 4 de la planification stratégique.



No de résolution
ou annotation

Les membres apportent leurs recommandations pour bonifier ce rapport. Il est convenu que la version finale fera l'objet d'une adoption en septembre prochain.

6.3 Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019

M. Belleau invite Mme Karine Lacroix à présenter son 2^e rapport semestriel sur les tendances générales en formation minière de 2018-2019 qui couvre la période entre septembre 2018 et janvier 2019.

M. Drapeau souligne l'importance de ce rapport pour son ministère et qu'il sera analysé en détail avec grand intérêt par les membres de son équipe.

CONSIDÉRANT QUE les rapports font un état des tendances révélées dans la veille informationnelle de l'Institut publiée hebdomadairement;

CONSIDÉRANT QUE les rapports sur les tendances sont des outils d'aide à la décision pour orienter les prochaines activités de veille de l'Institut;

CONSIDÉRANT QU'une tendance se définit comme étant un courant d'opinion au sein d'un groupe, d'un organisme ou d'une collectivité et que, par conséquent, ce rapport n'est pas une vérité absolue, mais une tendance;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette étude répond à l'objectif 1 de la planification stratégique 2018-2023 de l'Institut.

INM-19-20-342

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Kathy Gauthier;

D'ADOPTER le Rapport semestriel sur les tendances générales en formation minière 2018-2019 couvrant la période du 13 septembre 2018 et le 31 janvier 2019 tel qu'il a été présenté et qu'une révision linguistique sera appliquée d'ici à sa publication au moment jugé opportun.

ADOPTÉE

6.4 Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire

M. Belleau invite Mme Lacroix à présenter le rapport de recherche *Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire*.

Mme Lacroix tient à remercier particulièrement les professeurs chercheurs, Rachel Bélisle et Eddy Suppeno, et leur équipe du Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉTRA) de l'Université de Sherbrooke pour leur précieuse contribution au résultat de cette recherche. Elle remercie également M. Drapeau pour avoir mis l'Institut en relation avec une personne-ressource de son ministère en matière de RAC.

CONSIDÉRANT QUE ce rapport s'est particulièrement attardé à la RAC en formation professionnelle de niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE quatre programmes de formation professionnelle ont été ciblés, soit Forage au diamant (5252), Extraction de minerai (5261), Conduite de machines de traitement de minerai (5274) et Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (5273);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a permis de documenter plus en profondeur la démarche de la RAC dans chacun des quatre programmes;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a également permis d'établir quelques comparaisons entre ces programmes et la RAC en général;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette étude répond à l'objectif 8 de la planification stratégique 2018-2023 de l'Institut.

INM-19-20-343

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Kathy Gauthier;

D'ADOPTER le rapport *Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation minière de niveau secondaire* tel qu'il a été présenté, en considérant



No de résolution
ou annotation

qu'une révision linguistique sera appliquée avant sa publication dans la forme et au moment jugé opportun.

ADOPTÉE

6.5 Portrait numérique de l'industrie minière et de sa main-d'œuvre

M. Belleau invite M. Vaillancourt à rappeler les grandes lignes de ce document de travail, déjà présenté à la réunion du conseil d'administration du 26 février 2019, portant sur le portrait numérique de l'industrie minière et de sa main-d'œuvre. Ce projet visait à dresser un état de situation sur la capacité numérique du secteur minier et le virage entrepris pour s'approprier le concept de l'industrie 4.0.

M. Pressé mentionne qu'il s'agit d'une étude en lien avec l'objectif 4 de la planification stratégique de l'Institut. Il tient à souligner également qu'il est le produit d'une belle concertation entre l'INMQ, le CSMO Mines et l'AMQ, et d'un mandat confié au CÉFRIO.

CONSIDÉRANT QUE ce rapport dresse un portrait réaliste de l'avancement du numérique dans les entreprises minières auquel ces dernières ont d'ailleurs collaboré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont eu le temps requis pour prendre connaissance de ce rapport;

CONSIDÉRANT QUE ce portrait répond à l'objectif 4 de la planification stratégique 2018-2023 de l'Institut;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Régis Simard;

D'ADOPTER le rapport *Portrait du numérique de l'industrie minière au Québec (mai 2019)* tel qu'il a été présenté, en considérant qu'une révision linguistique sera appliquée avant sa publication dans la forme et au moment jugé opportun.

ADOPTÉE

7.0 GESTION INTERNE

M. Michel Laplace déclare un potentiel conflit d'intérêts pour le point 7.1, puisque la Commission scolaire de la Baie-James, dont il est le dirigeant, est partie prenante de ce projet d'entente. Il se retire de la séance pour la période des discussions sur le point 7.1.

7.1 Projet d'entente d'un regroupement pour la gestion des règles contractuelles (RARC)

M. Pressé explique que la taille et la structure hiérarchique de l'Institut ne lui permettent pas actuellement de respecter intégralement le cadre réglementaire de la Loi sur les contrats des organismes publics [LCOP] (L.R.Q., c-65-.1). La Loi permet toutefois à des organismes relevant du même ministre de s'entendre pour que le RARC d'un de ces organismes puisse agir comme RARC pour un autre organisme.

Dans cet esprit, quatre organismes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec : les commissions scolaires Harricana, de la Baie-James, de l'Or-et-des-Bois et l'Institut national des mines ont convenu de mettre en place une entente de partenariat pour le partage d'une ressource humaine qualifiée qui pourra agir comme RARC.

CONSIDÉRANT la volonté des Parties liées à ce projet d'entente de partager une ressource pour assumer les fonctions de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT QUE l'article 21.0.1 al. 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que deux organismes publics relevant du même ministre peuvent s'entendre pour que le ou la responsable de l'application des règles contractuelles de l'un des organismes agisse comme responsable de l'autre organisme;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Institut national des mines de veiller à l'application des règles contractuelles de la LCOP;

INM-19-20-344

Formules Municipales No 461-A-PS-O (FLA-765)



No de résolution
ou annotation

INM-19-20-345

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'Institut ont pris connaissance du projet d'entente et de la description du mandat du RARC en annexe.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Josée Méthot;

D'APPROUVER le projet d'entente de partenariat entre les commissions scolaires Harricana, de la Baie-James, de l'Or-et-des-Bois et l'Institut national des mines qui vise le partage d'une ressource humaine qualifiée qui pourra agir comme RARC pour chacune des parties liées à cette entente.

ADOPTÉE

M. Laplace est invité à réintégrer la séance.

7.2 Adoption des états financiers 2018-2019

M. Belleau invite le président du comité d'audit, M. Michel Laplace, à présenter les états financiers 2018-2019 dûment audités par le Vérificateur général du Québec tel que le prescrit la loi constitutive de l'Institut.

M. Laplace procède à la présentation détaillée des états financiers et les membres apportent leurs commentaires.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'audit a reçu le rapport de l'auditeur lors de sa réunion du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ses membres du comité d'audit d'adopter les états financiers 2018-2019 tels qu'ils ont été audités.

INM-19-20-346

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sylvain Blais;

D'ADOPTER les états financiers 2018-2019 tels qu'ils ont été présentés et audités.

ADOPTÉE

7.3 Approbation des dépenses du président en 2018-2019

Les membres s'assurent que le comité d'audit a fait l'analyse détaillée des dépenses du président 2018-2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses du président en 2018-2019 a été analysée par le comité d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'audit d'entériner les dépenses du président qui totalisent 4 101\$.

INM-19-20-347

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Kathy Gauthier;

D'ENTÉRINER le rapport des dépenses du président de l'Institut en 2018-2019 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

7.4 Adoption du plan d'action 2019-2020

M. Belleau invite Mme Méthot, présidente du comité d'analyse de projet, à faire l'introduction pour la présentation du plan d'action 2019-2020. Cette dernière fait un résumé des travaux réalisés par le comité sur l'analyse de l'ensemble des projets.

M. Pressé présente globalement le projet de plan d'action et invite M. Vaillancourt à résumer les différents projets pour lesquels sept chartes de projet ont été transmises au conseil.



No de résolution
ou annotation

M. Pressé présente un projet qui impliquera un partenariat entre les trois ordres d'enseignement pour développer un projet pilote de formation qui répondra aux besoins respectifs de ces organisations.

Il tient également à préciser que les projets présentés aujourd'hui ne sont pas limitatifs et que d'autres projets seront certainement développés en cours d'exercice.

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan d'action 2019-2020 a été présenté aux membres du comité d'analyse de projets;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action s'aligne sur les objectifs de la planification stratégique 2018-2023 de l'Institut;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse de projets ont apporté leurs commentaires et leurs recommandations envers les actions présentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan d'action 2019-2020 respecte le mandat et la mission de l'Institut et favorisera l'atteinte des cibles de la planification stratégique 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration apportent aujourd'hui leurs commentaires.

INM-19-20-348

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Josée Méthot;

D'ADOPTER le plan d'action 2019-2020 de l'Institut tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

7.5 Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020

M. Belleau invite le président du comité d'audit, M. Laplace, à présenter les prévisions budgétaires 2019-2020. M. Laplace a participé activement à la production de ces prévisions budgétaires, mais souhaite laisser la parole à M. Pressé pour la présentation des détails reliés aux dépenses.

M. Pressé présente les prévisions budgétaires et fait état des discussions tenues avec les membres du comité d'audit lors de la rencontre du 13 mai 2019.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires visent l'atteinte des objectifs de la planification stratégique 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions respectent les recommandations émises par les membres du comité d'audit lors de la rencontre du 13 mai 2019;

INM-19-20-349

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Renée-Claude Baillargeon;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2019-2020 telles qu'elles ont été proposées.

ADOPTÉE

7.6 Bilan du plan d'action 2018-2019 en communication et les objectifs pour 2019-2020

M. Belleau invite M. Régis Simard, président du comité des communications, à présenter le point et faire état des discussions qui ont été tenues par le comité. M. Régis Simard laisse la parole à la conseillère en communication, Mme Karine Lacroix, afin de présenter le bilan du plan d'action en communication 2018-2019 et bonifiera, s'il y a lieu.

Mme Lacroix résume les actions qui ont été posées en 2018-2019 et fait état du résultat atteint par rapport au plan d'action en communication. Elle présente également les grandes lignes de deux projets en communication pour l'année 2019-2020. Elle mentionne que le plan d'action détaillé en communication sera présenté au comité des communications vers la fin du mois d'août et présenté en détail lors de la séance du 24 septembre prochain.



No de résolution
ou annotation

7.7 Adoption du rapport annuel de gestion 2018-2019

M. Pressé présente le projet de rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'INMQ soumis aujourd'hui pour approbation par le conseil.

Mme Lacroix rappelle que cette version du rapport annuel de gestion doit être mise en page par un graphiste et révisée par une linguiste. La version finale sera également revue par le Vérificateur général avant son impression et sa transmission au gouvernement du Québec. Elle ajoute que les états financiers qui seront intégrés à la version finale du rapport sont ceux adoptés précédemment aujourd'hui par le conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance du contenu du rapport annuel de gestion 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU'une révision linguistique et une révision par le Vérificateur général seront effectuées dans les prochains jours et que les états financiers 2018-2019 adoptés aujourd'hui y seront intégrés;

CONSIDÉRANT QUE ce contenu correspond au plan d'action 2018-2019 et aux cibles du plan stratégique 2018-2023 de l'Institut.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Kathy Gauthier;

D'ADOPTER le rapport annuel de gestion 2018-2019 de l'Institut tel qu'il a été présenté en tenant compte de la révision linguistique et celle du Vérificateur général postérieures à la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

8.0 PLAN D'EFFECTIFS

8.1 Adoption du plan d'effectifs 2019-2020 et retour sur les comités de sélection

M. Belleau invite M. Ouellet, président du comité des ressources humaines, et M. Jean-François Pressé, PDG, à présenter l'organigramme du plan d'effectifs tel qu'il a été discuté par le comité des ressources humaines en février 2019.

Les employées Karine Lacroix, Lyne Bisson et Jeffrey Vaillancourt quittent l'assemblée pour la période de discussions.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du conseil d'administration sur la structure organisationnelle de l'Institut.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Josée Méthot;

D'ADOPTER la structure organisationnelle de l'Institut telle qu'elle est décrite par le projet d'organigramme déposé aujourd'hui.

ADOPTÉE

Les employées Karine Lacroix, Lyne Bisson et Jeffrey Vaillancourt sont invités à réintégrer l'assemblée.

9.0 MOT DES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

MÉES - M. Jean-Sébastien Drapeau

Formation en Extraction du minerai :

Une dernière étape est prévue en juin, soit la présentation du programme révisé au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques. Sur avis positif des partenaires, il sera ensuite soumis à l'approbation du ministre.

MÉES - M^{mes} Esther Blais

Mme Blais n'est pas présente.

INM-19-20-350

INM-19-20-351



No de résolution
ou annotation

MTESS Mme Baillargeon

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé La grande corvée 2.0. La grande corvée 2.0 s'adresse aux personnes souhaitant intégrer le marché du travail. À l'aide de mesures et programmes pour soutenir leur embauche, les personnes expérimentées, les autochtones, les personnes handicapées, sont visés par la grande corvée 2.0. La tournée des régions du ministre n'est pas encore terminée. Mme Baillargeon mentionne qu'un plan d'action en lien avec les nouvelles annonces du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale devrait sortir à l'automne prochain.

MERN

La nouvelle représentante, Mme Christiane Morin, a avisé préalablement de son absence à la présente séance.

10.0 AUTRES SUJETS

10.1 Point d'information de l'Association minière du Québec

Mme Méthot prend quelques minutes pour informer le conseil que de nouveaux modules seront bientôt en développement et que l'INMQ sera probablement interpellé comme lorsqu'il y a eu l'élaboration des derniers modules.

11.0 SÉANCES DU CONSEIL en 2019-2020

M. Belleau rappelle que, pour faire suite à la consultation faite auprès des membres du conseil, les dates suivantes ont été retenues pour la tenue des trois prochaines séances de 2019-2020 et la première de 2020-2021 :

- Mardi 24 septembre 2019, Val-d'Or, sinon à Montréal;
- Mardi 10 décembre 2019, Québec;
- Jeudi 27 février 2020, Montréal;
- Jeudi 28 mai 2020, Québec.

Les membres discutent des lieux où pourraient se tenir ces séances.

Après discussion, ils conviennent que les endroits devront tenir compte de la période de l'année et des contraintes dues à la température afin de faciliter les déplacements des membres et de favoriser le respect du quorum pour la séance.

Quant aux activités thématiques, elles seront convenues entre le président et le président-directeur général pour chacune des rencontres.

12.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sylvain Blais;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 12 h 30.

ADOPTÉE



Guy Belleau
Président



Lyne Bisson
Secrétaire générale

No de résolution
ou annotation

